

souffriront ; peu lui importe que les cultivateurs fassent des profits ou non pourvu qu'il ait \$50,000,000 ou \$60,000,000 à dépenser par année. La même chose a lieu pour le riz sur lequel il prélève un droit d'environ 61 pour cent. Le Canada ne produit pas le riz et un droit d'importation sur le riz n'est rien autre chose qu'un impôt sur le peuple. Il en est de même pour tous les autres articles dont je viens de parler.

Un réajustement du tarif dans le sens que j'ai indiqué, procurerait des avantages aux cultivateurs, aux maraîchers, à l'ouvrier, de même qu'à la classe commerciale. Nous aurions un marché plus considérable et cette industrie fournirait de l'emploi à plus de monde ; et si, comme je l'ai expliqué il y a un instant, le prix des marchandises en est augmenté, personne n'aura à en souffrir. A cette heure avancée de la nuit, je ne voudrais pas retarder la discussion, mais j'aimerais à dire quelques mots des importations considérables de fruits desséchés et frais que fait le Canada. Sans entrer dans les détails, permettez-moi de dire qu'en 1903 nous avons importé pour la consommation, 1,066,035 livres de bleuets, de framboises, de groseilles et de fraises—de quoi employer un grand nombre de jardiniers.

Nous avons importé 146,956 livres de cerises ; 1,151,249 livres de raisin et j'ajouterais que la moitié, environ, de cette importation nous est venue des Etats-Unis. Nous avons aussi importé en 1903, 1,608,749 livres de conserves, d'une valeur de \$83,545. Sur ce total, 730,664 livres nous sont venues des Etats-Unis, et 718,368 livres ont été importées sous l'empire du tarif de préférence. Toutes ces marchandises auraient pu être produites au Canada et mises en boîte dans des usines canadiennes. L'an dernier, les Etats-Unis ont exporté au Canada pour \$41,564 de fruits en conserves et en ont achetés ici pour \$13,891. On voit que la proportion n'est pas égale et que nous devrions occuper une plus forte place sur le marché américain, si nous devons permettre à nos voisins d'envahir le nôtre. L'an dernier, nous avons importé 27,372,811 livres de fruits desséchés. On voit par là qu'il serait facile, en abaissant quelque peu les droits sur les fruits desséchés, de procurer un revenu au gouvernement et de dédommager les consommateurs de ce qu'ils auraient à payer en plus pour les fruits frais. Je n'ai aucun doute que la Chambre accueillera favorablement cet amendement de mon honorable ami. Il nous fournit l'occasion de faire connaître au ministre des Finances, à la veille de son discours sur le budget, les desirs de la population sur ce point. Je connais, M. l'Orateur, (M. Campbell), vos opinions bien arrêtées sur cette question. Vous vous rendez compte, aussi bien que nous, que les maraîchers et les producteurs de fruits, dans le voisinage de Toronto et par tout le pays ont à se plaindre de cette abondance de produits étrangers sur notre marché déjà très restreint. J'espère que le pre-

M. HENDERSON.

mier ministre mettra le ministre des Finances au courant des opinions qui ont été exprimées ici ce soir, et que lorsqu'il fera son exposé budgétaire, mardi prochain, nous y trouverons un réajustement des droits sur les légumes et les menus fruits, de manière à protéger également les producteurs et les consommateurs de ce pays.

M. JAMES CLANCY (Bothwell) : L'honorable premier ministre a à peine consacré une minute à cette importante question ; il l'a écartée assez dédaigneusement en disant que les intentions du gouvernement seront connues lorsque le discours sur le budget sera prononcé. N'est-il pas à propos de faire connaître au gouvernement le sentiment de la Chambre sur cette question, avant que le budget soit déposé ? Le seul autre membre du cabinet que nous avons entendu, c'est l'honorable Solliciteur général qui s'est contenté de rappeler ce que l'honorable M. Tarte a dit dans une occasion précédente.

Toutes mes sympathies vous sont acquises, M. l'Orateur (M. Campbell). Je comprends tout ce que cette discussion a de pénible pour vous. Vous étiez à la tête d'une députation qui est venue rencontrer le ministre des Finances au sujet de cette importante question, et il n'y a pas bien longtemps encore, vous avez prononcé des paroles éloquentes qui venaient du cœur et non des lèvres, en faveur du principe énoncé dans l'amendement qui nous est actuellement soumis. Je regrette pour vous que vous soyez dans la pénible obligation, par suite de la position que vous occupez ce soir, d'écouter en silence les sarcasmes et les plaisanteries de l'honorable député de Brant (M. Heyd) à l'adresse des maraîchers et des cultivateurs canadiens. Ses propos ont dû vous chagriner. Vous avez dû tressaillir en entendant l'honorable député conseiller aux maraîchers de manger des pommes sèches et du fromage de Limbourg pour avoir eu l'audace de demander à la Chambre et au parlement le redressement de leurs griefs. L'honorable député de Brant a parlé au nom du gouvernement. Il occupe une position très en vue dans le comté de Brant, mais permettez-moi de rappeler à la Chambre qu'il est aussi un grand importateur de ces mêmes articles américains sur lesquels nous demandons un droit plus élevé. C'est ce même importateur que le gouvernement a choisi comme son porte parole et qui se permet de tourner nos cultivateurs en ridicule.

M. HEYD : J'espère que mon honorable ami n'a pas l'intention d'exagérer mon importance dans la localité où j'habite et je lui dirai aussi que je n'ai jamais de ma vie importé une once de quoi que ce soit des Etats-Unis.

M. CLANCY : Les règlements de la Chambre m'obligent d'accepter la parole de l'honorable député ; mais comment se fait-il qu'un commerçant qui occupe un magasin à l'endroit le plus fréquenté de Brantford, n'ait